

enregistrement, une signalisation d'une installation devrait être faite au moyen d'un pictogramme. Pour cette raison, l'article 7 al. 2 (nouveau) vous est proposé par la commission. L'article 4 al. 1 let. b s'applique également à la vidéosurveillance sans enregistrement. C'est le libellé du texte.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition, faite par M. le Député Andrey, qui comble effectivement une lacune.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Dans le même ordre d'idées, si cela se confirme en deuxième lecture par rapport aux compétences préfectorales, la Direction serait ici aussi bien entendu remplacée par le préfet pour la vidéosurveillance sans enregistrement.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Suite à cet amendement que j'ai déposé en commission, je vous invite à le retenir tout simplement parce que je pense que toute personne se trouvant dans le champ d'une caméra, que ce soit une installation de vidéosurveillance avec enregistrement ou sans enregistrement, doit être informée qu'elle est filmée et avoir l'opportunité de ne pas se retrouver dans le champ de la caméra. On sait, maintenant qu'avec des installations très performantes, on peut employer ces images pour d'autres fins que la personne filmée ne souhaiterait pas. C'est pour cela que je demande simplement que ces caméras soient signalées. La signalisation d'une caméra a aussi souvent un effet dissuasif.

Le Rapporteur. Je n'ai rien à ajouter.

Le Commissaire. M^{me} Savary a raison, il faut remplacer «la Direction» par «le préfet».

M. le Député Andrey, je crois qu'on a tenu compte de vos souhaits dans le projet bis.

– Le CE se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

– Modifié selon proposition de la commission (projet bis)¹ et pour la cohérence avec l'amendement Savary.

ART. 8

– Adopté.

ART. 9

– Adopté.

ART. 10

– Adopté.

ART. 11

– Adopté.

ART. 12, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

Postulat P2066.10 Michel Buchmann/Benoît Rey

(solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier)²

Prise en considération

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse au postulat déposé par mon ex-collègue Michel Buchmann et moi-même. Les raisons du dépôt de ce postulat avaient été, et vous vous en souvenez, souvent motivées par la problématique particulière de l'axe Bulle-Romont et toutes les discussions sous-jacentes à ce nouveau projet. Nous avions souhaité, dans le cadre du postulat, non pas focaliser la discussion sur cet aspect proprement dit mais bien avoir une vision plus globale de la situation de l'interaction entre les passages à niveau et la circulation privée dans le canton de Fribourg. Je relève avec plaisir le fait que pour le Conseil d'Etat cette tâche de sécurisation des passages à niveau est une tâche prioritaire. Je relève également très positivement le fait que le Conseil d'Etat trouve pertinent de faire un état des lieux cantonal sur ces problématiques d'interaction entre le trafic ferroviaire et le trafic routier. C'est donc avec beaucoup d'attention que nous attendrons le rapport de ce postulat et d'ores et déjà le Conseil d'Etat d'en accepter sa transmission.

de Reyff Charles (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la prise en considération du postulat Buchmann/Rey. En effet, nous estimons que la question des croisements rail-route est cruciale et que c'est la dernière minute pour s'en occuper. De fait, si nous voulons assurer un RER rapide et qui ne pénalise pas de manière exagérée les autres moyens de déplacement, il est indispensable de se pencher sur cette problématique rapidement. Même si le Conseil d'Etat cite les trains renforts qui, aujourd'hui déjà, augmentent le trafic, nous pensons que l'analyse doit être faite.

Le groupe démocrate-chrétien se permet d'insister également sur le quatrième paragraphe du développement du postulat. En effet, les postulants demandent au Conseil d'Etat non seulement un rapport sur l'état de la situation mais également de brosser le tableau des mesures qu'il envisage de prendre. Par cette remarque, nous voulons éviter de recevoir un beau rapport qui ne ferait en rien avancer le schmilblick.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Lors de l'acceptation du décret concernant la rénovation de la route Romont-Vaulruz, M. le Conseiller d'Etat Godel s'était engagé à traiter le problème du passage à niveau de Vuisternens-devant-Romont et nous sommes également convaincus qu'une solution doit être trouvée.

¹ Proposition de la commission en pp. 1977ss.

² Déposé et développé le 2 février 2010, *BGC* février p. 192; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, *BGC* novembre p. 2104.

Le postulat de nos collègues Benoît Rey/Michel Buchmann est la suite logique de la démarche souhaitée lors de l'acceptation de ce décret. C'est tout naturellement que la quasi-unanimité du groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce postulat car il nous permettra également de connaître les différents problèmes des passages à niveau situés sur tout le territoire cantonal. M. le Commissaire, je vous demande également d'être attentif aux devis articulés pour les passages inférieurs. Je vis en direct cette situation pour la construction d'un passage inférieur. Je vous cite mon exemple. Le premier devis d'un passage, évalué il y a deux ans, était de 420 000 francs. Réadapté l'année dernière, il est passé à 980 000 francs et, cette année, le devis final est passé à 1,8 million. Vous comprendrez qu'il est important d'être attentif à cet objet. Mais – M. Beyeler n'est plus là, je vais dire qu'il ne s'inquiète pas – ces devis avaient été calculés par les CFF et non par les TPF. Avec ces quelques considérations, je vous demande de soutenir ce postulat.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Postulanten nehmen mit den Bahnübergängen auf Kantonsstrassen ein grosses Problem auf. Ich werde das Postulat mit folgenden Bemerkungen und Fragen unterstützen: Grundsätzlich sollten alle möglichen Massnahmen ergriffen werden, dass Bahn und Strasse unabhängig voneinander geführt werden. Die Eisenbahnlinie Bern–Neuenburg, beispielsweise, kreuzt in Kerzers die Kantonsstrasse Murten–Lyss. Während den Betriebszeiten der Bahn, das heisst während 19 Stunden, überqueren 116 Züge die Kantonsstrasse oder, anders ausgedrückt, pro Stunde überqueren 7 Züge die Strasse.

Für jedes Kreuzungsmanöver muss die Barriere gesenkt werden. Bei 8 500 Fahrzeugen, die täglich die Strasse befahren, bilden sich sofort längere Fahrzeugkolonnen. Am Morgen, Mittag und Abend bilden sich Staus, deren Länge in Kilometern ausgedrückt werden können. Auf der westlichen Seite blockiert der Stau die Ausfahrt der Autobahn und auf der nördlichen Seite stauen sich die Fahrzeuge durch das Dorf Richtung Fräschels, so dass der gesamte Verkehr stillsteht. Soweit die Fakten.

Herr Staatsrat, ich gehe davon aus, dass der im Kanton wohl am stärksten befahrene Übergang in die Bestandesaufnahme eingeschlossen wird und dass auch für Kerzers Überlegungen zur Verbesserung der Situation zugunsten der Bevölkerung gemacht werden.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec intérêt le postulat de nos collègues Buchmann/Rey concernant les problèmes liés aux croisements RER-traffic routier. A l'unanimité, notre groupe soutiendra ce postulat. Dans un monde où le besoin de sécurité a pris une telle importance pour le citoyen, ce rapport permettra de faire non seulement un inventaire des contraintes liées au trafic mais également d'analyser la sécurité de chacun des passages concernés par les lignes du RER. Il s'agira dans chaque cas de vérifier si les trafics ferroviaires et routiers doivent être rendus indépendants par la création de passages dénivelés.

Dans un cas que je connais particulièrement bien, le passage à niveau de Givisiez, la sécurité de ce croisement ferroviaire-routier n'est pas correcte depuis de nombreuses années déjà. Les trottoirs ne sont pas sécurisés, aucune barrière n'empêche le passage des piétons lors du passage d'un train. Après diverses interventions et une question écrite de votre serviteur au Conseil d'Etat, les CFF, suite à l'intervention de M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, ont dû reconnaître le problème. Néanmoins, il aura fallu cinq ans pour avoir enfin un projet qui aurait dû normalement se réaliser cet hiver. Malheureusement, suite à notre projet de loi visant à créer des bandes cyclables le long des routes cantonales lors d'un entretien lourd de chaussée, le projet de changement des barrières au passage à niveau de Givisiez subit un coup d'arrêt et doit être revu totalement pour permettre le passage des cyclistes parallèlement au trafic automobile et piétonnier.

Dans tous les cas, lorsque le système des barrières de ce passage à niveau aura été changé, la durée de fermeture des barrières sera rallongée de nombreuses secondes par rapport à aujourd'hui. Ajoutez à cela l'augmentation de la cadence des trains pour le RER, il risque d'y avoir de sérieux encombrements sur la route cantonale Fribourg-Payerne! Certains diront très bien, ce problème servira favorablement à un transfert de la part modale du trafic privé vers les transports publics. Les bouchons ne sont pas rentables et ne favorisent pas le développement économique d'une région. Ils contribuent seulement à augmenter les coûts des prestations de transport. Nous invitons le Conseil d'Etat à étudier la problématique soulevée par les postulants avec attention, sous tous les angles et à proposer, après cette analyse, des solutions modernes et ambitieuses qui tiendront compte également de l'évolution du trafic. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical vous demande de prendre en considération ce postulat.

Salutations

La Présidente. J'ai le plaisir de saluer dans les tribunes le nouveau préfet du district de la Glâne, M. Willy Schorderet. Bienvenue dans notre parlement! (*Applaudissements!*)

Postulat P2066.10 Michel Buchmann/Benoît Rey

(solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier)¹

Prise en considération (suite)

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du postulat de nos collègues Michel Buchmann et Benoît Rey. Notre groupe a défendu bec et ongles la mise en place du RER mais

¹ Déposé et développé le 2 février 2010, BGC février p. 192; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, BGC novembre p. 2104.

ne souhaite évidemment pas perturber davantage les points de passage déjà fort problématiques pour certains pendulaires ou utilisateurs de la route. Le Conseil d'Etat mentionne dans son message que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a lancé une étude dans le cadre de la liaison Romont–Vaulruz pour un éventuel passage sous-voïe à Vuisternens-devant-Romont. Nous attendons avec impatience les conclusions de cette étude car nous avons soutenu le financement du réaménagement de ce tronçon à la condition de résoudre ce problème.

Avec ces considérations, notre groupe soutiendra à l'unanimité ce postulat.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Je vous encourage à accepter ce postulat. Afin de préciser l'effet attendu, je vous rappelle que le but d'un postulat est d'obliger le Conseil d'Etat à rendre un rapport détaillé sur une problématique particulière après analyse de la situation.

Mon district se trouve en pleine tourmente au niveau de l'aménagement du tracé Romont–Vaulruz. D'une manière unanime, tout le district s'accorde pour dire que le passage à niveau de Vuisternens est le nœud du problème. J'ai tremblé aux allégations du conseiller d'Etat responsable, allégations divulguées par la presse, et je tiens à ce que ce soit bien noté, il ne s'agit ici pas d'une critique.

Je reviens aux allégations du conseiller d'Etat: «Les barrières ne seront baissées que quatre fois par heure. J'ai cinq variantes à l'étude pour éviter le train». Là où la chose se corse, c'est que ces variantes n'ont jamais été débattues avec les autorités locales ni au point de vue de l'aménagement de la localité ni sur le plan financier. En tant que président de la commission financière de Vuisternens-devant-Romont, c'est un sujet qui me tient tout particulièrement à cœur (et ce n'est à nouveau pas une critique mais une remarque constructive!).

Le premier comité de pilotage, nommé pompeusement Copil, est parti aux limbes. Pour ceux qui n'ont pas la culture catholique, les limbes c'est un frigo inventé par le catholicisme pour mettre les enfants nouveaux-nés décédés sans avoir péché, si ce n'est le péché originel. Le Copil, parti aux limbes, est devenu un comité partenaire, appelé pompeusement Copar. Le nouveau Copil a été dissous et nous n'avons à l'heure actuelle plus qu'un Codel et ce n'est pas une critique... Le postulat est donc indispensable pour l'entier du canton mais pour mon district il vient d'une manière évidente beaucoup trop tard.

J'encourage les autorités cantonales à informer toutes les parties concernées par le projet afin que personne ne se sente victime des décisions supérieures. Je demande, comme lors des premiers débats, que l'on se donne la respiration nécessaire puisque, des choix des cinq variantes possibles, dépendent la destruction du Cerf et la correction du carrefour de l'église, les chemins de débord et la route de contournement de Romont. Cette dépendance n'est pas seulement évidente pour la réalisation des travaux mais d'une manière encore bien plus pointue pour la mise à disposition des moyens financiers cantonaux par secteur.

Je tiens, pour terminer, à indiquer que les communes de Sâles, Vuisternens-devant-Romont, Siviriez, Mézières

et Romont ont des projets routiers qui seront touchés par les décisions cantonales et que j'ai demandé au préfet de la Glâne, nouvellement élu – on dirait presque que je l'ai convoqué – d'organiser la mise en commun des informations entre ces cinq communes concernées d'abord et l'Etat ensuite. Le général de Gaulle vantait le rôle du secret dans la méthode de gouverner. Je trouve, malheureusement, l'attitude des services de l'Etat très gaullienne. L'abolition du passage à niveau n'est pas faite à Vuisternens-devant-Romont pour le confort des bordiers mais bien pour rapprocher le chef-lieu de l'autoroute!

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je pense qu'il est important d'étudier ce problème des passages à niveau en coordination avec le service qui s'occupe aujourd'hui des routes et des transports publics. On peut remarquer qu'en fonction des choix de contournement de routes, on règle aussi des problèmes de passage à niveau si on prend en compte cet aspect là. Je prends l'exemple de la commune de Belfaux. Si on décide de faire une route de contournement, on règle en même temps le problème du passage à niveau de Belfaux. Là, il est important qu'il y ait une coordination entre les différents services. Ce postulat va être accepté aujourd'hui, à mon avis. Je pense qu'une coordination est vraiment nécessaire. Il ne faut pas aborder les différents aspects du problème séparément, mais en relation les uns avec les autres.

Brodard Vincent (*PS/SP, GL*). En ce qui concerne la problématique de ce financement d'évitement de passages à niveau, il faut quand même signaler aussi – on a parlé tout à l'heure de la Berne fédérale – que la droite parlementaire, au plan fédéral, a obtenu ces dernières années la diminution et la suppression des crédits qui sont théoriquement dévolus par l'Office fédéral des transports pour l'intervention dans les diverses régions de la Suisse pour éliminer ces passages à niveau. Alors on peut, bien entendu, regretter que les projets actuels arrivent trop tard ou sont difficiles à faire passer, que cela prend énormément de temps – comme on l'a aussi entendu tout à l'heure pour la question de Givisiez – mais malheureusement, il faut aussi faire preuve d'une certaine cohérence en ne supprimant pas les moyens de la Confédération lorsque cette Confédération a pour souhait ou a pour but d'améliorer l'assainissement des passages à niveau.

J'en appelle aussi à mes collègues des partis bourgeois pour qu'ils fassent passer le message dans la Berne fédérale et au Parlement fédéral afin que ces crédits ne soient plus supprimés à l'avenir.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier tous les intervenants pour leur prise de position et le soutien au postulat. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat est favorable à l'établissement d'un état des lieux de l'ensemble des passages à niveau situés le long du RER fribourgeois, pas seulement pour la première phase, c'est-à-dire le long de la ligne Bulle–Romont. Il partage les préoccupations des députés et vous propose donc d'accepter le postulat. Moi, j'aimerais quand

même faire deux-trois petites remarques concernant les commentaires qui ont été faits.

Tout d'abord, au sujet de la fameuse gare de Vuisterens-devant-Romont, vous l'avez vu, il a été remarqué que dans le cadre des travaux de transformation de la gare en station de croisement RER, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a lancé une étude afin de voir dans quelle mesure il est possible de résoudre de manière simultanée la question du passage de la circulation automobile sous les voies et le réaménagement de la gare. Dans ce contexte-là, mon collègue conseiller d'Etat Georges Godel m'a dit que très prochainement il recevra les résultats de cette étude et il n'est pas à douter qu'une fois les résultats obtenus, il va contacter les différents partenaires afin de pouvoir approfondir cette question. J'aimerais aussi dire à M. Ducotterd qu'il est tout à fait clair que les différents services de l'Etat collaborent intensivement ensemble. D'ailleurs, le Conseil d'Etat va vous faire une proposition très prochainement pour créer un vrai service ou une entité de mobilité où l'on mettrait ensemble le Service des transports publics avec le service qui doit s'occuper des affaires routières.

Concernant les devis, M. Page, Ich glaube, ich muss Ihnen nicht auf Deutsch antworten, Sie verstehen das auch auf Französisch. J'aimerais bien dire que dans ce contexte-là, bien évidemment, on est toujours très attentif et on va veiller à ce que ces devis soient corrects et que, en tout cas pour la première phase, les TPF ne s'éloignent pas trop des CFF qui ont d'autres standards. Dans ce contexte là, le Conseil d'Etat est toujours très attentif.

Herr Etter: Betreffend der anderen Überquerungen, namentlich der Überquerung, die Sie angesprochen haben, habe ich vorhin einleitend gesagt, dass dieses Postulat nicht nur die erste Phase betrifft. Es betrifft nicht nur den Greyerz- und den Glanebezirk, sondern das ganze Netz des Kantons. Diese S-Bahn Freiburg soll ja bis 2014 im ganzen Kanton realisiert werden und da werden wir selbstverständlich auch die von Ihnen angesprochenen «Passages à niveau» überprüfen. Bien évidemment aussi ce passage à niveau qui a été mentionné par le député Wicht. Nous avons l'intention de vraiment nous concentrer sur la sécurité mais aussi sur la fluidité du trafic et envisager des solutions modernes et ambitieuses.

Avec ces remarques, je vous propose d'accepter le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gei-

noz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 77.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2079.10 Gabrielle Bourguet/ Christian Ducotterd (encouragement de la commercialisation des produits du terroir par un soutien à la création de commerces de proximité)¹

Retrait

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Je remercie le Conseil d'Etat de partager notre souci face aux problèmes rencontrés par les commerces de proximité et par les producteurs locaux qui peinent parfois à vendre leur production au juste prix. Notre proposition serait «durable» car elle respecte tous les aspects du principe du développement durable comme nous l'avons démontré dans le texte de notre postulat. Elle soutiendrait aussi des familles de notre canton. Loin de nous cependant l'idée de prévoir des mesures menaçant la concurrence! Comme un doute subsiste sur ce point, nous préférons retirer notre postulat.

Une petite remarque toutefois. Le Conseil d'Etat cite la Coopérative romande de cautionnement PME. En trois ans, celle-ci a financé une trentaine de projets dans notre canton, cela représente dix projets par année, tous projets confondus; cela paraît quand même peu élevé! On ne peut donc qu'inviter cette coopérative à mieux se faire connaître mais aussi les commerces à ne pas hésiter à s'y adresser.

Je vous remercie de votre attention.

– Le postulat est retiré.

– Cet objet est ainsi liquidé.

¹ Déposé et développé le 14 juillet 2010, BGC novembre p. 2109; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, BGC novembre p. 2107.